

Le Loiret face au coronavirus

POLITIQUE ■ Le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur travaille sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire

« Protéger les fantassins de la République »

Jean-Pierre Sueur, sénateur (PS) du Loiret, est intervenu dans les travaux au Sénat concernant le plan de sortie du confinement et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

ENTRETIEN

Propos recueillis par Caroline Bozec
caroline.bozec@centrefrance.com

■ **Vous êtes intervenu lors des débats avec Édouard Philippe ce lundi. Pourquoi le Sénat a-t-il voté contre le plan de sortie du confinement* ?** Il ne s'agit pas là d'une opposition systématique. La preuve, nous avons accepté les trois lois précédentes concernant la crise sanitaire. Mais cette stratégie de déconfinement met en évidence un grand nombre de dysfonctionnements : c'est la loi de la jungle pour la question des masques, la situation des tests médicaux n'est pas non plus maîtrisée...

■ **Vous êtes membre de la commission qui a étudié la loi de prolongation de l'urgence sanitaire...** Oui, nous y travaillons depuis ce week-end dans des conditions d'urgence sans précédent ! Nous espérons



JEAN-PIERRE SUEUR. Le sénateur souhaite que les équipes municipales soient installées avant fin mai. PH. D'ARCHIVES PASCAL PROUST

finir ce mardi soir (*NDLR: hier soir*) le vote de deux cents amendements pour renvoyer le texte vers l'Assemblée nationale.

■ **Quels amendements avez-vous défendus ?** Il y a pour moi un impératif absolu : assurer la sécurité des maires et autres élus locaux. J'ai défendu avec force un amendement

pour que, dès lors qu'un maire met en place les directives du gouvernement (pour la reprise des classes par exemple), sa responsabilité pénale et civile ne puisse être engagée.

Malheureusement, c'est un texte plus général qui a été adopté, englobant les chefs d'entreprises, présidents d'associations... Qui

doivent être pris en compte bien sûr, mais je tenais à ce qu'on protège plus particulièrement les fantassins de la République.

■ **Et sur le point des libertés, sur lequel êtes-vous toujours sourcilieux ?** Le gouvernement compte créer un très grand fichier qui recensera les personnes affectées et toutes celles en lien avec elles. Il y a là un gros débat, qui traverse tous les groupes : assurer la santé publique est un impératif ; en même temps, la commission des lois est très attachée aux libertés et au respect de la vie privée. Le contrôle parlementaire est nécessaire à la démocratie (c'est également la raison pour laquelle nous préférons limiter cet état d'urgence au 10 juillet au lieu du 24).

Nous avons obtenu une série de garanties, que nous espérons faire voter ce mardi 5 mai après-midi : une distinction entre ce fichier et la potentielle application Stop Covid ; l'absence de décisions gouvernementales par ordonnances ; une commission de contrôle comprenant des parlementaires ; un contrôle de la Commission nationale de l'in-

formatique et des libertés ; et le droit de chaque personne à être informée sur le processus et à proposer des rectificatifs en cas d'erreur.

De nombreuses autres questions auraient dû être étudiées, mais on ne peut pas créer d'amendements sur des sujets qui ne sont pas abordés dans la loi. Je conteste d'ailleurs l'interprétation très stricte qui est faite de cette règle, car cette loi est une prolongation de la précédente loi sur l'état d'urgence sanitaire qui, elle, abordait ces problèmes.

■ **Quels sont les sujets qui, selon vous, auraient dû être évoqués ?** Le chômage partiel, le logement, les sans domicile fixe (qu'on ne peut, par définition, pas confiner), la situation des étudiants, la culture... Il faut notamment que les intermittents du spectacle profitent d'une année blanche et que leurs droits soient automatiquement reconduits pour une année : en ayant passé cinq mois sans travailler, ils n'auront pas assez de cachets pour accéder normalement à leurs droits.

■ **D'autres points cruciaux ont-ils été abordés ?** Oui,

l'élection des maires et adjoints, dans les 30.000 communes où le conseil municipal est déjà au complet : ce qui représente 85 à 90 % des villes et villages du Loiret, avec Olivet, Gien, La Ferté-Saint-Aubin...

On ne peut pas nous dire qu'on va ouvrir les écoles, les entreprises et les transports en commun, et que quelques élus ne peuvent pas se rassembler dans de grandes salles. D'autant plus qu'une dérogation permet à chaque personne d'avoir deux pouvoirs : il suffit de rassembler un tiers des élus. Il faut en finir avec une situation hybride, où les équipes élues n'exercent pas leurs responsabilités.

On ne peut pas passer d'amendement sur ce point, mais ne vous inquiétez pas, on en parle quand même. Il y a une telle pression de l'Hémicycle que les Premier ministre et le ministre de l'Intérieur se sont pratiquement engagés à ce que les maires et adjoints soient élus rapidement. ■

(*) Un vote qui n'a de valeur que symbolique, le Sénat et l'Assemblée nationale n'ayant été consultés que pour avis.